

Extract of Fédération Nationale de la Libre Pensée

<http://old.fnlp.fr/spip.php?article826>

- communiqué de presse
-LIBERTE DE LA RECHERCHE
SUR L'EMBRYON HUMAIN : LE
SENAT OUVRE UNE BRÈCHE



Copyright © Fédération Nationale de la Libre Pensée - Tous droits réservés

Le 5 décembre 2012, le Sénat a adopté à une large majorité, un texte qui autorise la recherche sur l'embryon humain et les cellules souches. La proposition de loi émane du RDSE (Rassemblement Démocratique et Social Européen à majorité radicaux de gauche). Elle prévoit de passer du régime actuel d'interdiction de la recherche avec dérogation à une autorisation encadrée. Cela change tout.

Elle a été largement adoptée par 203 voix contre 74. Toute la gauche sénatoriale : PS, CRC (communiste), RDSE et GE (écologistes) a voté pour, sauf 5 écologistes qui se sont abstenus. La droite UMP et UDI-UC s'est partagée. Seuls 59 UMP sur 131 et 10 centristes sur 32 ont voté contre.

Jean-François Copé est cependant monté au créneau avec virulence : « *Ce projet de la gauche est un renversement complet de la logique actuelle du Code civil qui garantit le respect de la vie et de la dignité humaine* » a-t-il déclaré dans un communiqué.

Réaction plus vive encore de l'épiscopat catholique. L'évêque d'Ornellas ayant publié un communiqué au nom de la Conférence des évêques de France disant : « *Notre droit français actuel s'honore en maintenant [...] le respect de l'être humain dès le commencement de sa vie. La France peut être fière de ce respect. Souhaitons qu'elle garde cette fierté* ». Fierté de s'opposer à une recherche scientifique du plus haut intérêt, tant pour la reconstitution de tissus défaillants que dans l'intérêt même de l'embryon d'un point de vue médical. L'Église catholique, comme d'habitude, se tient à la pointe de l'obscurantisme. On sait le rôle direct qu'elle a du jouer lors de la révision de la loi de bioéthique en 2011.

Quelles que soient ses suites, cette décision des sénateurs est une brèche dans la muraille qu'elle a cru ériger contre le Savoir. Les libres penseurs ne peuvent y être indifférents. En particulier, si ce texte pouvait être mis à l'ordre du jour et adopté par l'Assemblée Nationale, il permettrait le financement des projets de recherche par les instances nationales.

Au moment où paraîtront ces lignes, nous saurons sans doute si ce texte courageux a pu être inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée Nationale, par les députés PRG ou par le gouvernement qui a officiellement soutenu l'initiative du projet de loi. Ce sera sans nul doute un test de la réelle volonté du gouvernement et de sa majorité de s'opposer à l'offensive cléricale en matière de bioéthique.

Paris, le 18 décembre 2012